

5

choses à
retenir sur:

le formulaire
obligatoire
*Déclarations
du vendeur
sur l'immeuble*

*Copropriété
divise*

1. Remplace le formulaire *Déclarations du vendeur sur l'immeuble* lors d'une transaction visant une copropriété divise.

2. Inclut des questions spécifiques à la copropriété (fonds de prévoyance, frais de condo, services communs, dispositifs de sécurité, etc.).

3. Protège le vendeur contre d'éventuels recours.

4. Permet à l'acheteur d'avoir un portrait clair et précis de l'état de la copropriété.

5. Contribue à un resserrement de l'encadrement des transactions visant des copropriétés divisées.

Un outil pour une transaction immobilière optimale!